

La FEPEM facilite l'emploi à domicile et lance : Les Essentiels du particulier employeur

Pour accompagner au mieux les 3,6 millions de particuliers employeurs dans leurs démarches. La FEPEM réorganise son offre et propose :

- Une ligne téléphonique gratuite dédiée aux particuliers employeurs
- Un Espace Particulier Employeur, réseau social dédié à l'emploi à domicile
- Une information en continu : avec des flash d'actualité et lettres d'information

Etre accompagné pour employer en toute sécurité :

A l'heure où le rythme de vie des Français semble être de plus en plus effréné, l'équilibre entre vie professionnelle et familiale relève bien souvent du défi. En effet, garde d'enfants, entretien de la maison, accompagnement du handicap et de la maladie, aide au « bien vieillir » chez soi sont autant d'obligations qui compliquent le quotidien de nos citoyens.

L'emploi à domicile se révèle être la solution la mieux adaptée aux besoins des français. A condition d'être bien informé et de disposer de conseils d'experts durant toute la relation d'emploi. La FEPEM acteur de référence de l'emploi à domicile, propose, pour accompagner chaque citoyen faisant le choix d'employer à domicile : **Les Essentiels du particulier employeur.**

Les Essentiels du particulier employeur comprennent :

- Une information téléphonique, du lundi au jeudi de 9h à 18h, vendredi de 9h à 17h.
- Un accès à l'Espace Particulier Employeur :
 - Questions aux conseillers FEPEM et forum d'échanges
 - Bibliothèques de documents pratiques et juridiques
 - Un accès au simulateur de coût de l'emploi
 - Conventions collectives et grilles de salaires
 - Des événements, des tchats thématiques
- Invitation aux événements FEPEM
- Flash d'actualité
- Lettre d'information trimestrielle

A l'occasion de ce lancement, nous vous proposons :

- Un accès à l'Espace particulier employeur, afin d'en tester les fonctionnalités :
- Des entretiens avec nos juristes experts afin de disposer d'un contenu précis sur les sujets qui intéressent vos lecteurs.

L'emploi à domicile entre particuliers en France, est la solution économique, responsable et solidaire. Aujourd'hui 3,6 millions de particuliers emploient 1,6 millions de salariés. L'emploi entre particuliers constitue la réponse organisée et professionnelle des citoyens, aux besoins familiaux, intergénérationnels et à leur domicile : garde d'enfant, « bien vieillir » et maintien au domicile, prise en charge du handicap, de la maladie ou la dépendance, équilibre vie personnelle / vie professionnelle.